Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260518-D28_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Séance du Conseil Municipal du 18 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles HAUROGNÉ, Maire.
Date de convocation : 12 mai 2026.

PRESENTS : BOUGRO Corentin, BUSSON Gisèle, CHAUDET Nicolas, CHOKOMERT Camille, COUTELEAU Dominique, DE CAYEUX Odile, DESCHAMPS Pierre-Yves, EPAILLARD Christophe, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Morgane, MESSAGER Aurélie, MUROS LE ROUZIC Mikaël.

ABSENT : Madame CHESNIN Charlotte

POUVOIR : Madame CHESNIN Charlotte donne pouvoir à Madame LEMÉE Morgane

SECRETAIRE : Françoise JOGUET

Conseillers en exercice : 14

D28/2026 : Reconduction de la ligne de trésorerie

La commune dispose d'une ligne de trésorerie, celle-ci arrive à échéance le 4 juin 2026. Le maire propose de la renouveler et fait part au conseil municipal de la proposition faite par le Crédit Agricole :

- Montant de 95 000€
- Taux euribor de 3 mois moyenné +1,32%
- Index mars 2026 : 2,109% soit 3,43%
- Frais de mise en place : 0,20%
- Durée : 1 an
- Intérêts payables trimestriellement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler la ligne de trésorerie aux conditions proposées
- D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Fait et délibéré à Théhillac, le 18 mai 2026
Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Françoise JOGUET

Le Maire,
Gilles HAUROGNÉ

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le
Transmis à la Préfecture de Vannes le :